



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE : D.R.H.
Tél. : 04.94.34.93.25
drh@sixfours.fr
N/Réf. : JSV/MPS/CM/NEB/2026.1397

Six Fours Les Plages, le 16 Février 2026

APPEL A CANDIDATURE
EXTERNE H/F
CHARGÉ(E) D'ENTRETIEN /
MAINTENANCE DU PATRIMOINE BÂTI

SERVICE : DIRECTION DES BÂTIMENTS

"Destination touristique prisée et dynamique dans l'Ouest Var, lieu de villégiature réputé, la Ville de SIX-FOURS-LES-PLAGES, ses paysages et sites remarquables, investit sans cesse dans son patrimoine, ses infrastructures, et ses initiatives innovantes pour développer son attractivité, sa qualité de vie et une offre culturelle avec des événements majeurs. Les agents municipaux y travaillent avec le souci de la qualité du service rendu à une échelle humaine.

Rejoindre la 6eme Ville du Var, c'est faire le choix d'une collectivité parmi les plus dynamiques et innovantes.

Rejoignez nous et donnez de l'ambition à votre parcours pro !"

DESCRIPTIF DU SERVICE :

La Direction des Bâtiments est en charge de la gestion, de l'entretien, de la rénovation et de la valorisation du patrimoine bâti communal, de la planification et suivi de projets de constructions neuves. Elle assure le suivi technique, administratif et financier des bâtiments communaux, des équipements et des installations, en veillant à leur sécurité, leur fonctionnalité et leur durabilité.

Le service travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des services municipaux et les partenaires externes pour répondre aux besoins des usagers et contribuer à la qualité de vie dans la ville. Il pilote des projets variés allant de petites opérations de maintenance à des travaux de rénovation et d'aménagement d'envergure, tout en respectant les normes techniques, réglementaires et environnementales.

Rejoindre la Direction des Bâtiments, c'est intégrer un service technique dynamique composé de 10 agents, tourné vers l'efficacité, la qualité du service public et la préservation du patrimoine communal, dans un cadre de travail collaboratif et innovant.

DESCRIPTIF DE L'EMPLOI :

Le/la Chargé(e) d'entretien et maintenance du patrimoine bâti conçoit, planifie et supervise la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti communal, que ce soit en régie directe ou par l'intermédiaire d'entreprises prestataires. Il/elle assure la maintenance, la rénovation, la construction et l'aménagement des bâtiments communaux, en veillant au respect des normes techniques, de sécurité, d'accessibilité et environnementales.

Le/la Chargé(e) d'entretien et maintenance du patrimoine bâti gère l'ensemble des équipements techniques des bâtiments dont il/elle a la responsabilité, en garantissant leur bon fonctionnement, leur sécurité et leur durabilité. Il/elle rédige les cahiers des charges et dossiers techniques, suit les marchés publics ou accords-cadres, contrôle la qualité des prestations réalisées et assure le suivi administratif, financier et technique des opérations.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Élaborer la programmation des travaux de maintenance et d'entretien du patrimoine bâti (entretien, aménagement, sécurité des bâtiments et installations, ...)
- Programmer et suivre les demandes d'interventions techniques (marchés à bons de commande ou en relation avec la régie des bâtiments)
- Rédiger le cahier des charges des projets de travaux d'entretien, de transformation et de rénovation
- Assurer le suivi de chantier, du démarrage des travaux jusqu'à la réception
- Participer à l'élaboration et au suivi du budget du secteur
- Élaborer et suivre les marchés à bons de commande et les marchés ponctuels
- Représenter le maître d'ouvrage auprès des partenaires et prestataires externes

MISSIONS SECONDAIRES :

- Vérifier la faisabilité technique et les autorisations nécessaires avant travaux
- Faire remonter les problématiques et proposer des solutions
- Collaborer avec les services municipaux (sécurité, urbanisme, affaires scolaires, marchés, ...) et les élus
- Participer à des réunions avec les prestataires
- Assurer des astreintes sur la base du volontariat
- Réaliser des états des lieux des locaux et logements

CONNAISSANCES ATTENDUES :

- Code de la commande publique et CCAG (prestations intellectuelles, travaux, maîtrise d'œuvre)
- Réglementation des Établissements Recevant du Public et code du travail
- Techniques de construction (tous corps d'état) et sécurité sur les chantiers
- Réglementation de la construction : DTU, normes spécifiques, accessibilité, sécurité incendie
- Réglementation énergétique et environnementale
- Gestion et valorisation des déchets sur chantier

PROFIL ET QUALITÉS REQUISES :

- Expérience souhaitée sur un poste similaire
- Formation initiale dans le bâtiment souhaitée
- Permis B exigé
- Maîtrise des outils informatiques (suite Microsoft, gestion de projet type diagramme de Gantt)
- Sens des responsabilités et du service public
- Rigueur, organisation et réactivité
- Qualités relationnelles et capacité d'adaptation
- Bonnes qualités rédactionnelles
- Sens du travail en équipe et force de proposition
- Ouverture d'esprit et orientation solution

MODALITÉS DE RECRUTEMENT :

Poste ouvert aux agents relevant des cadres d'emplois d'agent de maîtrise (tous grades), cadre d'emploi technicien (grade technicien). À défaut, il pourra être pourvu par un agent contractuel.

Type de temps de travail : Temps complet – Cycle 36 heures hebdomadaires / 25 jours de congés annuels + 6 jours RTT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Ce poste ouvre droit à divers avantages, tels que la prime de fin d'année sous réserve des conditions d'attribution, les titres-restaurant, le colis de Noël, l'arbre de Noël, ainsi que l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS)

DELAI POUR POSTULER :

Date limite de réception des candidatures fixée au 31 Mars 2026

Poste à pourvoir le 01 Juin 2026

Lettre manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + dernier arrêté de position administrative + dernier entretien professionnel + pièce d'identité + carte vitale lisible (ou attestation) sont à adresser à :

**Monsieur Le Maire de Six-Fours-les-Plages
Député-Honoraire
D.R.H.
BP 97
83183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX**

Pour le Député-Honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole T.P.M.
Et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Marie-Pierre SERALTA.

